



Réunion des comités de pilotage des sites Natura 2000  
"Habitats" Zones alluviales de la confluence Dore-Allier  
et "Oiseaux" Val d'Allier St-Yorre-Joze  
12 décembre 2013, Limons



Réunion des comités de pilotage des sites Natura 2000  
"Habitats" Zones alluviales de la confluence Dore-Allier  
et "Oiseaux" Val d'Allier St-Yorre-Joze  
12 décembre 2013, Limons



**Ordre du jour**

- Bilan des actions 2013
  - Contractualisation (charte et contrats)
  - Autres actions d'animation
  - Actions de gestion
  - Suivis
  - Actions de communication/sensibilisation
- Perspectives 2014
- Désignation de la structure porteuse du site et du président du comité de pilotage
- Questions diverses





# Les sites Natura 2000 habitats et oiseaux Dore-Allier



**Légende :**

- Périmètre du site Habitats Confluence Dore-Allier
- Périmètre du site Oiseaux Val d'Allier St-Yorre - Joze

Le site Natura 2000 Zones alluviales de la confluence Dore-Allier (Directive Habitats - FR 830 1032)

- 2 401 ha
- 29 km de rivière Allier et 26 km pour la Dore

Le site Natura 2000 Val d'Allier St-Yorre-Joze (Directive Oiseaux - FR 831 2013)

- 5 640 ha
- 35 km de rivière Allier (Dore concernée sur 5 km)

Près de 6 300 ha pour les deux sites  
20 communes concernées (dépts. 63 et 03)



## Bilan des actions 2013 Charte Natura 2000



**CHARTe NATURA 2000**  
Sites FR 830 1032 « Zones alluviales de la confluence Dore-Allier » et FR 831 2013 « Val d'Allier Saint-Yorre / Joze »

L'adhérent s'engage à respecter l'ensemble des engagements sur les milieux suivants :  
(Cocher les milieux sur lesquels le(s) signataire(s) s'engage(nt)).

**ENGAGEMENTS**

TOUS MILIEUX

Engagements soumis à contrôles

① Respecter les réglementations générales et les mesures de protection en vigueur sur le site, en particulier la protection des espèces d'intérêt communautaire (cf. liste des espèces en annexe 1).  
*Point de contrôle :* Contrôle sur pièces, absence de procès verbal.

② Informer tout prestataire et autre personne intervenant sur les parcelles concernées par la charte des dispositions prévues par celle-ci (transmettre un exemplaire de la charte).  
*Point de contrôle :* Possession d'un exemplaire de la charte par le prestataire ou mandataire.

③ Autoriser et faciliter l'accès aux parcelles à la structure animatrice ou à ses prestataires pour la réalisation d'opérations d'inventaire et d'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels. La structure animatrice informera préalablement des dates et de la qualité des personnes amenées à réaliser ces opérations. L'accès à la parcelle se fait aux risques et périls des personnes. En cas d'incident, la responsabilité civile du propriétaire ne pourra être engagée. Seule la responsabilité de la structure que représente l'intervenant sera engagée.  
*Point de contrôle :* Correspondance et bilan d'activité annuel de la structure porteuse du site.

④ Informer et associer préalablement la structure animatrice en cas de mise en place de projets et travaux d'aménagement touristique et de loisirs.  
*Point de contrôle :* Contrôle de la réalisation de projet ou aménagement sur place, correspondance et bilan d'activité annuel de la structure animatrice.

⑤ Limiter les espèces végétales exotiques envahissantes en :  
- n'introduisant pas sur le site d'espèce végétale envahissante ;  
- ne mettant pas à nu le sol lors du fauchage/coupe de la végétation sur les rives et bords de chemins ;  
- préservant les strates herbacées et arbustives en milieu forestier et en ripisylve.

En dehors des prescriptions réglementaires relatives aux espèces végétales exotiques envahissantes, consulter la structure animatrice et suivre ses prescriptions en cas d'intervention visant à lutter contre leur propagation (cf. liste en annexe 2). Proscrire toute lutte chimique.

Un outil basé sur le volontariat

- ✓ à l'attention des propriétaires ou titulaires de droits sur les terrains du site
- ✓ un engagement volontaire sur un code de bonnes pratiques pour 5 ans
- ✓ une possibilité d'exonération de la taxe sur le foncier non bâti

Envoi en nov. 2011 de la charte et d'une plaquette d'information aux 1 806 propriétaires de + de 1000 m<sup>2</sup> dans les deux sites Natura 2000





## Bilan des actions 2013 Charte Natura 2000

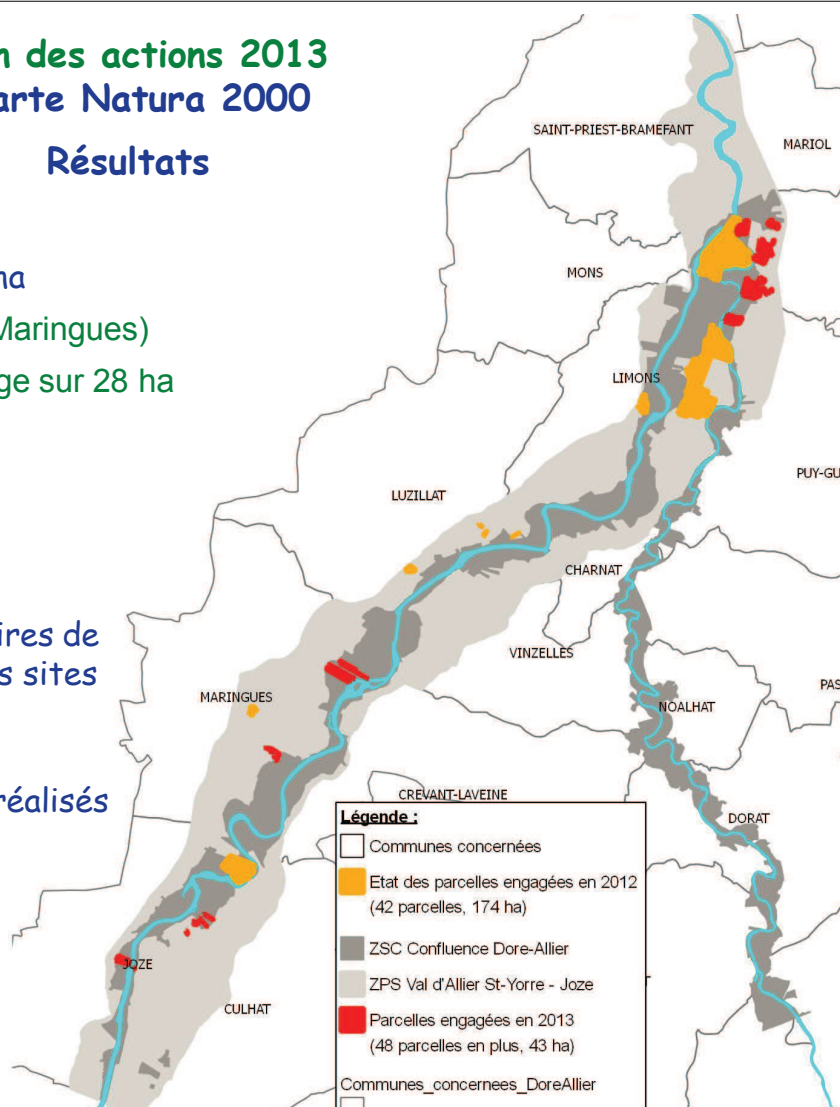
### Résultats

- 12 chartes signées en 2013 sur 43 ha
  - 2 collectivités sur 11 ha (Ris, Maringues)
  - 2 chartes par Auvergne Attelage sur 28 ha
  - 1 charte CEN sur 4 ha

→ au total, 17 chartes sur 217 ha

- Relance de 9 collectivités propriétaires de communaux ou sectionnaux au sein des sites

- 18 dossiers d'adhésion à la charte réalisés en attente de retour



## Bilan des actions 2013 Autres actions d'animation



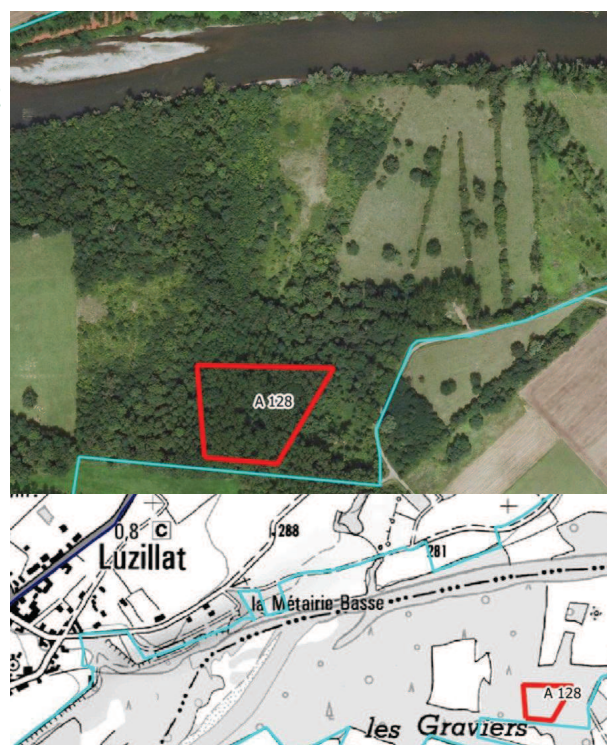
### Préparation d'un contrat Natura 2000 pour la reconversion de plantations en forêt alluviale

#### Objectifs :

→ reconverter en forêt alluviale des anciennes plantations d'essences forestières non locales (conjoint avec le site Val d'Allier Alagnon)

#### Démarche engagée :

- Signature en 2012 d'une convention de gestion de 10 ans avec un propriétaire privé sur 1 ha d'ancienne plantation à Vinzelles et réalisation d'une note de gestion
- Finalisation en 2013 des accords sur Val d'Allier Alagnon pour un contrat projeté sur 58 ha (4 sites dont 2 privés, 1 CEN Auvergne et 1 collectivité)
- Elaboration en 2013 du contrat (définition des opérations et chiffrage)
- Montage administratif en cours pour un dépôt début 2014.



Réflexion engagée avec Fédération de pêche 63 pour un contrat sur les bras morts

## Concertation avec acteurs, suivi des projets et études d'incidence

### Objectifs :

→ suivre et mettre en cohérence les procédures, projets et études d'incidences avec les enjeux Natura 2000

### Procédures et projets concernés en 2013 :

- Décharge sauvage à Maringues sur DPF et terrain sectionnal de Crevant-Laveine : concertation pour la fermeture des accès par la LPO Auvergne et la commune de Crevant-Laveine → réalisation 2013 mais plots volés la nuit suivant les travaux (béton pas encore sec)
- Etude ASF sur seuil de Joze : fourniture données et appui pour localisation carotages sur grèves
- SAGE Allier Aval – comité de rédaction : prise en compte des enjeux de dynamique fluviale et de biodiversité
- Réunion des animateurs Natura 2000 sur l'axe Loire-Allier → échange, mise en évidence des besoins d'harmonisation
- Travaux de passage ligne électrique sous l'Allier à Joze
- Projet du CEN (Plan Loire) d'effacement d'un seuil sur un bras mort de la Dore à Pont Astier (reporté en 2014)



## Concertation avec acteurs, suivi des projets et études d'incidence

### Fermeture accès véhicule aux grèves de l'Allier sous le pont de Ris :

- Accès véhicule non autorisé et problématique sur bords d'Allier
- Travaux conjoints de reconnexion du bras mort avec l'Allier envisagés suite à la demande de la Fédération de Pêche lors du comité de pilotage de déc. 2012
- Définition technique des travaux avec la Fédération de Pêche du Puy-de-Dôme
- Chiffrage des travaux (11900 €), évaluation d'incidences

→ portage et financement des travaux envisagés en 2013 par DDT 63 au titre du programme d'entretien du DPF mais finalement reportés sur 2014 selon financements.



#### Légende :

Travaux Prévus

■ Accès véhicule à supprimer

□ Curage

■ Enrochement



## Concertation avec acteurs, suivi des projets et études d'incidence

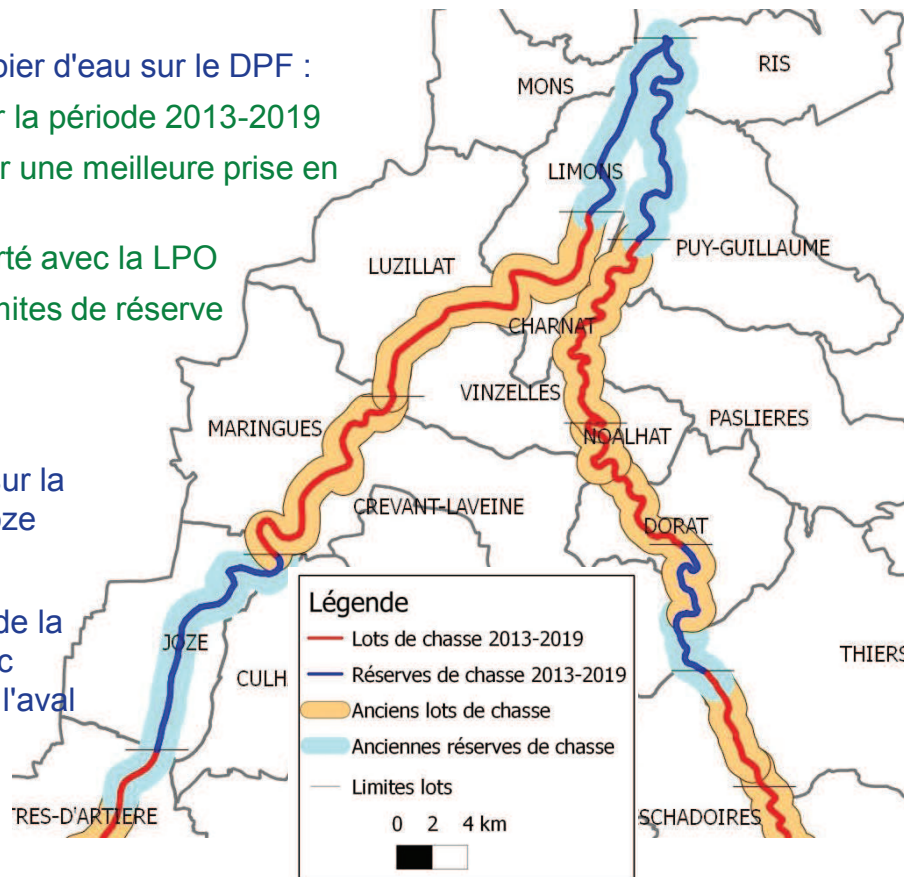
Révision des lots de chasse au gibier d'eau sur le DPF :

- Révision des lots de chasse pour la période 2013-2019
- Concertation avec la DDT63 pour une meilleure prise en compte des enjeux Natura 2000
- Avis vis-à-vis des oiseaux concerté avec la LPO
- Propositions d'ajustement des limites de réserve

Propositions retenues :

→ Allier : nouvelle réserve créée sur la Roche Noire-Mezel, réserve de Joze réduite à l'amont

→ Dore : modification des limites de la réserve de Courty-Pont Astier avec réduction à l'amont et extension à l'aval (3500 m → 5000 m)



## Lutte contre les plantes exotiques envahissantes

Rappel de la stratégie :

- intervention précoce sur les espèces en émergence (Lagarosiphon, Paspale à deux épis, Egérie dense, Buddléia)
- veille préventive sur bras morts épargnés
- prévention pour ne pas favoriser les espèces exotiques envahissantes (note d'information à venir)

Cas particulier de l'Ambroisie avec des impacts sur la biodiversité et la santé publique





## Bilan des actions 2013

### Actions de gestion

### Lutte contre les plantes exotiques envahissantes

#### Ambrosie sur le val d'Allier

✓ Espèce en début d'expansion sur le val d'Allier, très présente sur la Dore

✓ Arrêté préfectoral du 11 juillet 2012 au titre du code de la santé publique rendant obligatoire dans le Puy-de-Dôme la destruction de l'ambrosie par les propriétaires ou gestionnaires de terrains

→ Intervention CEN/DDT63 sur val d'Allier 63 (priorité sur le site amont Val d'Allier Alagnon pour éviter dissémination graines)

#### Sur Val d'Allier entre Joze et Ris :

→ inventaire par le CEN des principaux sites favorables (proximité des franchissements routiers) et arrachage par la DDT63 au titre de l'entretien du Domaine Public Fluvial

→ 4 sites recensés en 2013 et 4,2 kg arrachés

Année climatique et hydrologique exceptionnellement défavorable à l'ambrosie (sur Val d'Allier Alagnon, 31 kg en 2013 contre 600 kg en 2012)





## Bilan des actions 2013

### Actions de gestion

### Lutte contre les plantes exotiques envahissantes

#### Recherche préventive des plantes aquatiques exotiques envahissantes

Plusieurs espèces envahissantes prioritaires de la liste Auvergne sont liées aux eaux stagnantes (boires, bras morts, gravières)

- détecter rapidement des espèces émergentes pour une intervention précoce et efficace
- surveiller préventivement les quelques boires non envahies par la Jussie

Sur Val d'Allier entre Joze et Ris, 81 sites d'eaux stagnantes repérés :

31 sites prospectés en 2013 (poursuite en 2014) :

- 10 sites non affectés
- 18 sites avec Jussie
- 3 sites avec Elodée de Nutall
- 2 sites avec Grand lagarosiphon, espèce qu'on pensait disparue du Puy-de-Dôme avec la suppression en 2011 de la station de Pont-du-Château dans le cadre d'un contrat N2000



## Bilan des actions 2013

### Suivis



### Evaluation de l'état de conservation des forêts à bois tendre

- Habitat prioritaire de la Directive Habitats (91E0\*), en régression à l'échelle européenne et française
- 350 ha identifiés sur le site d'après le Document d'objectifs (15% du site)

#### Objectifs :

Caractériser la qualité de l'habitat sur le site

Protocole validé au niveau national (MNHN/ONF)

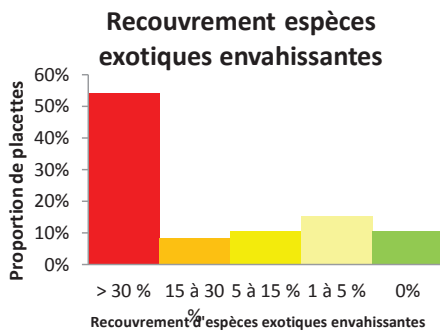
- Notation de l'habitat en fonction d'indicateurs de structure et de fonctionnement, des atteintes
- échantillonnage aléatoire de 85 placettes de 1250 m<sup>2</sup> et prospections à l'été 2013 (76 % localisées dans le Domaine Public Fluvial)



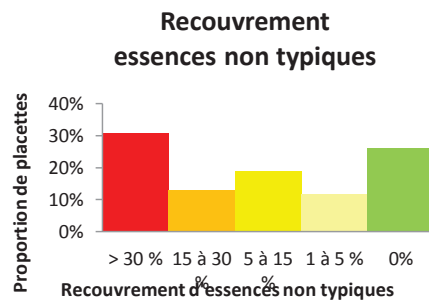
## Evaluation de l'état de conservation des forêts à bois tendre

### Résultats :

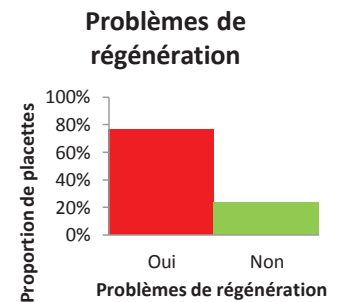
#### - Principaux paramètres déclassants :



(41 % de la surface des placettes en moy.)



Erable négundo, Orme, Frêne



Habitat localement temporaire

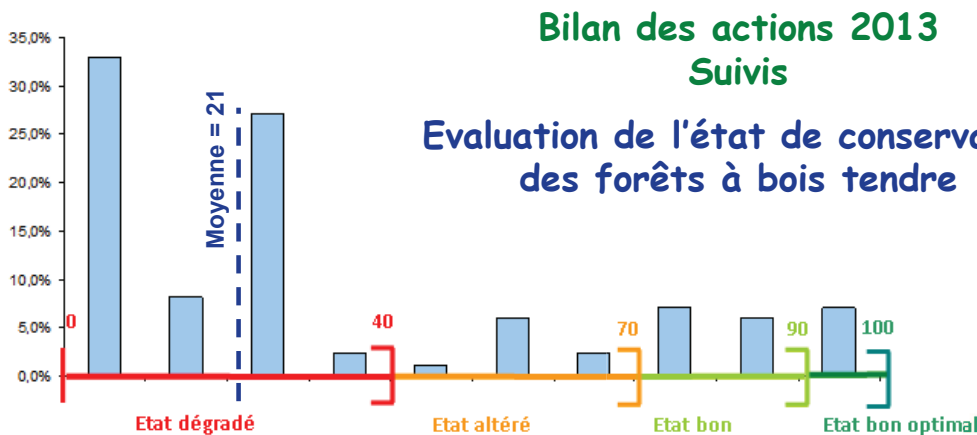
Cortège plus typique dans forêts dont altitude < 0,7 m au dessus niveau Allier (source MNT Allier)

#### - Paramètres déclassants ponctuels :

Pâturage du sous-bois

Plantations

Déchets



### Résultats :

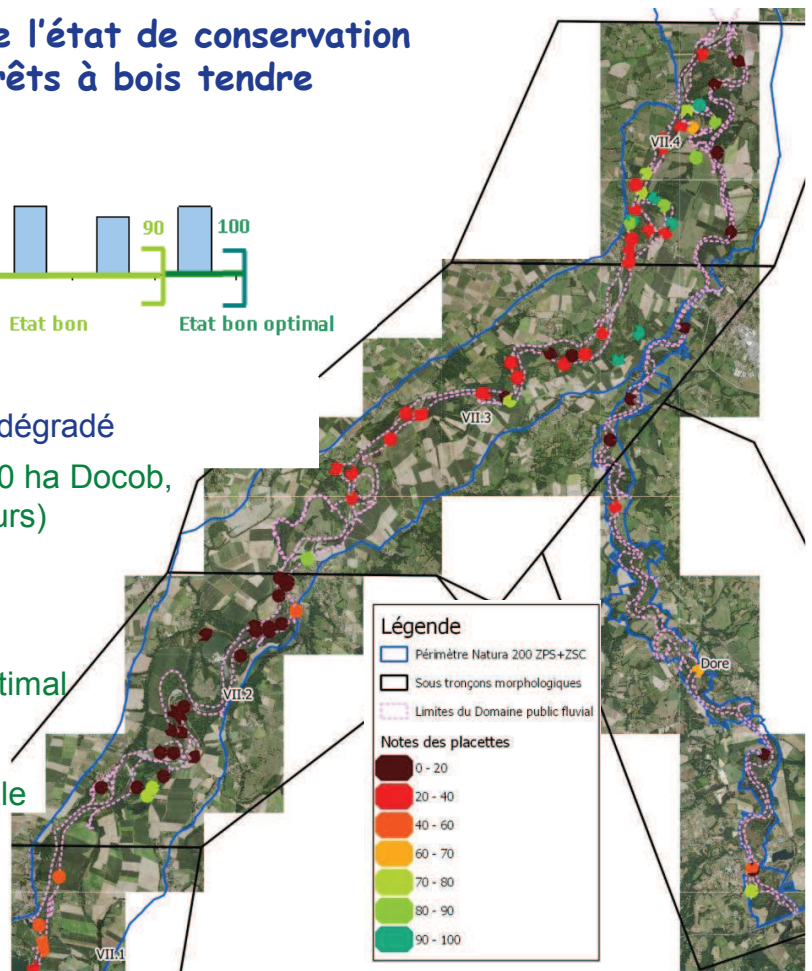
- A l'échelle du site : note de 21 /100 - Etat dégradé
- Surface habitat évaluée à - de 200 ha (350 ha Docob, différence au bénéfice des forêts de bois durs)
- Dans le détail :
  - 71 % des placettes en état dégradé
  - 9 % des placettes en état altéré
  - 20 % des placettes en état bon à optimal

### Pistes d'amélioration :

- Préserver et restaurer la dynamique fluviale
- Eviter le pâturage en sous-bois
- Préserver les vieux ilots de saulaies sur Limons / Puy-Guillaume

# Bilan des actions 2013 Suivis

## Evaluation de l'état de conservation des forêts à bois tendre





### Animations

#### Objectifs :

→ informer et sensibiliser le public, les riverains, les scolaires sur la biodiversité et les enjeux Natura 2000

Exposition, animation et conférence à Limons en avril 2013 avec la communauté de communes Limagne Bords d'Allier

- Exposition l'Allier vu du ciel
- Conférence (62 participants)
- Animation avec le centre de loisirs (15 enfants)

Courrier transmis aux 25 collectivités du site

→ proposer animations

- Animations programmées début 2014 avec Saint-Yorre
- Echanges avec Ris et Entre Dore et Allier



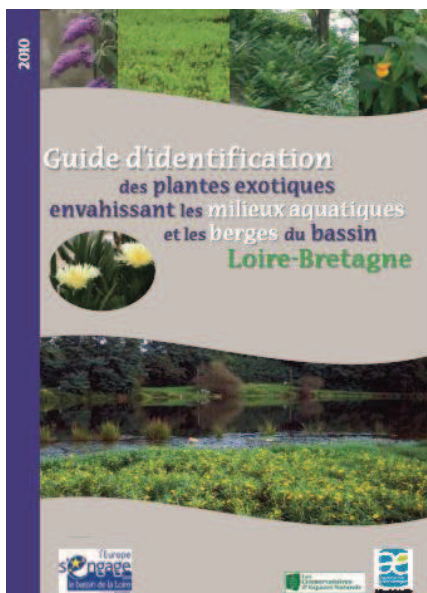
### Information/communication

Suivi du site internet

<http://val-allier-63.n2000.fr/>

→ mise en téléchargement des comptes-rendus

→ actualités




Découvrir Natura 2000

Le Val d'allier dans le 63

Participer

Accueil » Participer

**Actualités**

**Arasement partiel et aménagement du seuil de Pont-du-Château**

25/11/2013

"Val d'Allier-Alagnon"

Situé sous le pont de la route RD 2089 et construit en 1965 pour créer un plan d'eau de loisirs, le seuil de Pont-du-Château constituait un obstacle à la continuité écologique de l'Allier. Il induisait en effet des retards de migration jusqu'à plusieurs jours pour la population de Saumon atlantique, réduisant ainsi ses chances de survie lors de l'arrêt estival. Le seuil constituait également un obstacle pour des espèces comme la Grande alose ou l'Anquille aux capacités de franchissement moindres.

Dans le cadre de l'animation Natura 2000, le Conservatoire a donc lancé en 2010 une étude de faisabilité d'effacement du seuil. Réalisée par SOMIVAL et pilotée par un comité de suivi réunissant les différents acteurs, l'étude a conclu à l'impossibilité d'effacer ou d'arasé la totalité du seuil, celui-ci contribuant en effet à la stabilité du pont déjà fragilisé, mais à la faisabilité d'un arasement partiel.

Les travaux correspondants ont été réalisés en octobre 2013 par la commune de Pont-du-Château, propriétaire du seuil. Le seuil a été arasé au niveau des deux arches en rive gauche et une pente rugueuse en enrochements a été mise en place avec pour la 2<sup>ème</sup> arche des macro-rugosités en enrochements (comme des "menhirs dressés") afin de créer des contre-courants pour faciliter le franchissement par les poissons pour des débits de l'Allier plus importants. Les travaux, d'un coût de 267 000 €, ont été financés par l'Europe, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et la commune de Pont-du-Château. Natura 2000 aura ainsi permis

Note d'information sur les espèces exotiques envahissantes

- Rédaction de la note en cours
- Envoi début 2014 avec guide d'identification



## Actions proposées en 2014 sur les sites Natura 2000 habitats et oiseaux Dore-Allier



### - Animation / concertation

- ✓ concertation avec acteurs locaux, propriétaires
- ✓ promotion des outils N2000 (chartes, contrats)
- ✓ suivi des projets, procédures et études d'incidences

### - Gestion

- ✓ veille annuelle et préventive sur plantes aquatiques envahissantes
- ✓ entretien des prés salés

### - Communication / sensibilisation

- ✓ actions de sensibilisation

### - Suivis

- ✓ suivi des populations d'Ardéidés (hérons, aigrettes)



## Réunion des comités de pilotage des sites Natura 2000 "Habitats" Zones alluviales de la confluence Dore-Allier et "Oiseaux" Val d'Allier St-Yorre-Joze 12 décembre 2013, Limons



### Désignation de la structure porteuse du site et du président du comité de pilotage





# Réunion des comités de pilotage des sites Natura 2000 "Habitats" Zones alluviales de la confluence Dore-Allier et "Oiseaux" Val d'Allier St-Yorre-Joze

Conservatoire  
d'espaces naturels  
Auvergne

Questions diverses



<http://val-allier-63.n2000.fr/>

